

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 1

Révision : 28.02.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** GRAISSE EP3 - F19

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit n'est recommandé pour aucune autre utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessous.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Graisse multifonctionnelle extrême pression

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### · Producteur/fournisseur:

Raison Sociale : FIRCHIM FRANCE S.A.S.

Adresse : Z.A. DE LA GLEBE - SAVIGNAC - B.P. 262

12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE CEDEX

Téléphone : 05.65.81.16.37

Mail : [contact@firchim.fr](mailto:contact@firchim.fr)

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tél. INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) : 01.45.42.59.59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

#### · Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection.

#### · Indications complémentaires:

EUH208 Contient Produits de réaction de 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec pentaoxyde de diphosphore et salés par des amines, C12-14-tert-alkyl. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### · 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

Numéro CE: 931-384-6 Reg.nr.: 01-2119493620-38	Produits de réaction de 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec pentaoxyde de diphosphore et salés par des amines, C12-14-tert-alkyl   Flam. Liq. 3, H226  Eye Dam. 1, H318  Aquatic Chronic 2, H411  Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 ATE: LD50 oral: 2.000 mg/kg	0,1 à 1%
---	---	----------

#### · Indications complémentaires:

Produit à base d'huile minérale naphtéénique dont la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) est inférieure à 3%, selon la méthode IP 346.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 1

Révision : 28.02.2023

Nom du produit: **GRAISSE EP3**

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### · Remarques générales:

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

##### · Après inhalation:

Le risque n'existe que pour des huiles en aérosol ou en cas de chauffage du produit à des températures élevées. Dans ces deux cas, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.

##### · Après contact avec la peau:

Laver abondamment la peau à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés, ne les réutiliser qu'après nettoyage.

##### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un ophtalmologiste.

##### · Après ingestion:

Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires, appeler un médecin rapidement. Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

##### · Indications destinées au médecin: Effets connus des hydrocarbures. En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

##### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

##### · Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Appropriés : mousse, CO<sub>2</sub>, poudre ou brouillard d'eau. Déconseillés : Jets d'eau sous pression.

##### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

##### · 5.3 Conseils aux pompiers

##### · Equipement spécial de sécurité:

Port obligatoire d'un appareil respiratoire homologué isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

##### · Autres indications:

Les résidus de combustion et l'eau souillée lors de la lutte contre l'incendie doivent être éliminées en accord avec la réglementation en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Sols particulièrement glissants du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir un maximum de produit pour élimination conformément aux réglementations environnementales en vigueur. Les résidus peuvent être absorbés sur un matériau inerte (sable, terre, liant universel, sciure...)

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 1

Révision : 28.02.2023

Nom du produit: **GRAISSE EP3**

(suite de la page 2)

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation suffisante du poste de travail en cas de risque de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire. En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit et l'identifier (Étiquetage de danger).

### Préventions des incendies et des explosions:

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives.

Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit sur des carters chauds et des contacts électriques.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Stockage:

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition (étincelles, flammes, ...).

Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine. Dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

#### Indications concernant le stockage commun: Tenir à l'écart des matières combustibles.

#### Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

#### Température de stockage recommandée: de - 5°C à + 45°C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Brouillards d'huile (N°CAS : 64742-01-4) : VLE : 10 mg/m<sup>3</sup> sur 15 min - VME : 5 mg/m<sup>3</sup> sur 8 heures

#### Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant toute manipulation. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

#### Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

#### Protection des mains:



Gants de protection

Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Vérifier la résistance et l'imperméabilité des gants avant toute utilisation du produit. Pour plus de précisions, contacter les fabricants de gants de protection.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 1

Révision : 28.02.2023

Nom du produit: **GRAISSE EP3**

(suite de la page 3)

- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement ou en cas de risque de projections.
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Indications générales**
- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Vert
- **Odeur:** Caractéristique
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** >240 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH** Non applicable
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non déterminé.
- **Dynamique:** Non déterminé.
- **Solubilité**
- **l'eau:** Insoluble
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non déterminé.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 0,89 à 0,91 g/cm<sup>3</sup>
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

#### · 9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme:** Graisse lisse
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- **Température d'auto-inflammation** Non déterminé.
- **Propriétés explosives:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

#### · Informations concernant les classes de danger physique

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 1

Révision : 28.02.2023

Nom du produit: **GRAISSE EP3**

(suite de la page 4)

· **Explosibles désensibilisés** néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter:**  
Le produit est stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.  
Conditions à éviter : chaleur, étincelles, points d'ignition, flammes, électricité statique...
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Eviter le contact avec les oxydants forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Risque improbable dans les conditions normales d'emploi. Les contacts avec la peau devraient être minimisés.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. En cas d'ingestion, des troubles digestifs (diarrhées, nausées, ...) peuvent se produire.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Le produit n'est pas classé "dangereux pour l'environnement".
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**  
Air : il y a peu de pertes par évaporation.  
Sol : compte-tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est en général peu mobile au sol.  
Eau : insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 1

Révision : 28.02.2023

Nom du produit: **GRAISSE EP3**

· **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### · **Recommandation :**

Les huiles utilisées ou usagées et les résidus seront recyclés ou éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La seule méthode autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'air avec des huiles usagées.

##### · **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

#### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

#### · 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

#### · 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

#### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

#### · "Règlement type" de l'ONU:

néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### · **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:** Tableau des maladies professionnelles n°36

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Produit réservé uniquement à un usage professionnel

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2023

Numéro de version 1

Révision : 28.02.2023

**Nom du produit: GRAISSE EP3**

(suite de la page 6)

**· Phrases importantes***H226 Liquide et vapeurs inflammables.**H302 Nocif en cas d'ingestion.**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**H318 Provoque de graves lésions des yeux.**H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Acronymes et abréviations:***ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*